

Fiche

Dès 1791, le compromis établi par l'Assemblée nationale constituante suscite de nombreux mécontentements. Comment Louis XVI provoque-t-il sa propre chute ? Pour quelles raisons la Révolution ne parvient-elle pas à se stabiliser ?

I. Un régime inégalitaire

- Les députés de l'Assemblée nationale constituante appartiennent en majorité à la bourgeoisie. Ils mettent en place un régime politique qui les favorise. En septembre 1791, la France devient une monarchie constitutionnelle caractérisée par la séparation des pouvoirs.
- Le roi conserve le pouvoir exécutif et commande la Garde nationale. Il nomme ses ministres. Élu au suffrage indirect, l'Assemblée nationale détient le pouvoir législatif : elle surveille l'administration, contrôle les forces armées et la politique étrangère. Les juges sont relativement indépendants.
- Cette Constitution est censitaire : seuls les citoyens assez riches pour payer une contribution ont le droit d'élire ou d'être élus. Peuvent aussi voter les « citoyens actifs », c'est-à-dire les hommes de plus de 25 ans qui acquittent une contribution supérieure à trois journées de travail. Cela ne représente environ que 4 300 000 personnes sur 28 millions de Français.

II. Le roi en fuite

- Louis XVI n'entend pas s'accommoder d'une monarchie constitutionnelle. Mal conseillé, il tente de fuir pour demander l'aide de l'empereur d'Autriche. Reconnu à Varennes, le roi est arrêté et ramené à Paris. La fuite du roi (assimilable à une trahison) place le régime constitutionnel dans une impasse politique totale.
- Le 17 juillet 1791, l'Assemblée constituante refuse de démettre le roi de ses fonctions. Elle craint les réactions du peuple parisien. Elle fait tirer sur la foule venue au Champ-de-Mars signer une pétition pour la déchéance du roi. La fusillade fait une cinquantaine de morts et marque profondément la population parisienne. Le régime perd la confiance du peuple mais le roi conserve son trône. Grâce à son droit de veto, il s'oppose à la politique de l'Assemblée nationale législative élue en septembre 1791.
- Parmi les députés, deux tendances politiques distinctes apparaissent : les « Feuillants » soutiennent le roi tandis que les « Jacobins » sont plus proches du peuple. Les souverains des pays voisins commencent à craindre une contagion révolutionnaire et envisagent de venir en aide à Louis XVI. Ils massent des troupes aux frontières où sont également rassemblés les émigrés.

III. La guerre et la chute de la royauté

- La majorité des députés souhaite qu'une guerre éclate. Certains veulent régler par ce moyen le problème des nobles émigrés qui menacent les frontières ; d'autres ont le désir d'aider les peuples voisins à faire leur révolution ; le roi et ses partisans, enfin, pensent que l'armée française perdra la guerre et que Louis XVI retrouvera son pouvoir absolu. Le 20 avril 1792, sur proposition du roi, l'Assemblée déclare la guerre à l'Autriche.
- La Prusse prend l'initiative et attaque : la mauvaise préparation des soldats et la trahison des officiers appartenant à la noblesse provoquent la défaite de l'armée française. À l'Assemblée, Danton déclare « la Patrie en danger ». Des volontaires s'engagent dans l'armée : les Fédérés convergent vers la capitale pour la défendre contre l'envahisseur. Ceux qui viennent de Marseille entonnent le chant de guerre de l'armée du Rhin, qui devient, en 1795, l'hymne national sous le nom de Marseillaise.
- Le couple royal est tenu responsable de la défaite militaire. Le 10 août, le palais des Tuileries est pris d'assaut et la famille royale enfermée à la prison du Temple. Une nouvelle assemblée est élue au suffrage universel masculin : la Convention nationale. En septembre, le peuple exécute un millier de prisonniers royalistes : ce sont les « massacres de septembre ».
- La victoire de Valmy (20 septembre 1792) arrête l'avancée ennemie. Le 22 septembre est déclaré premier jour de l'an I de la République.